

l'égard de milliers de personnes, en renvoyant la responsabilité sur les collectivités.

Comment interpréter ces choix quand l'augmentation du nombre de celles et ceux qui renoncent à se soigner du fait de la multiplication des dépassements d'honoraires, qui sont soulignés mais pas du tout réglés par le plan, du déremboursement d'un nombre croissant de médicaments auxquels s'ajoutent les franchises médicales, les forfaits hospitaliers et la décision récente du gouvernement, inadmissible et scandaleuse, de taxer les mutuelles, écartent de plus en plus les populations modestes de l'accès aux soins.

Face à de tels enjeux sociaux et du fait de l'apparition de nouveaux risques infectieux ou technologiques, tels que mentionnés dans le PSRS, nous pensons qu'il est temps que notre système de soins se transforme pour répondre à ces défis nouveaux, en allant vers toujours plus d'égalité et d'universalité pour augmenter encore son efficacité sociale.

Naturellement, cette exigence va à l'encontre de ce que propose le PSRS qui ne répond pas aux besoins des populations et aux exigences de développement du service public de santé de qualité, accessible à tous, et parce qu'il n'a en rien été élaboré démocratiquement avec l'ensemble des acteurs, professionnels, usagers, salariés et élus.

Voilà les raisons pour lesquelles nous approuvons l'avis défavorable.

Permettez moi d'ajouter que face à la logique soutenue par les ARS, notamment celle de la Région Ile de France, nous appelons à ce que se mettent en place et se poursuivent les initiatives de concours citoyen, à l'image du comité de défense du service de chirurgie cardiaque du CHU MONDOR qui appelle demain à un grand rassemblement à 13h00 devant l'hôpital, afin de construire tous ensemble un projet de santé régionale garantissant l'accès aux soins et à la santé pour tous.

**Mme CALMET :** Je ne reviendrai pas, parce que nous le partageons, sur ce qui a été dit en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins, ni sur la nécessité de maintenir un service public de santé de qualité.

